

Séance du 14 décembre 2022

Président : M DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe – Mme BONNERY Andrée – M DAVID Bruno – M  
MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : M REBSAMEN François, ayant donné pouvoir à M DESEILLE François –  
Mme TENENBAUM Françoise ayant donné pouvoir à M BERTHIER Christophe – M BORDAT  
Pierre ayant donné pouvoir à M SAVONNET Bernard

**Objet**  
**de la délibération**

**3. Politique normative de l'établissement**

**3. 1. Plan stratégique 2023 –2026**

Les éléments de diagnostic de l'activité et de la situation financière de l'établissement en vue de la rédaction  
du plan stratégique ont fait l'objet d'une présentation en séance.

A l'issue de cette présentation, et après avoir débattu sur les orientations stratégiques de l'établissement, le  
Conseil d'Orientation et de Surveillance a :

- approuvé à l'unanimité la proposition de construire un plan stratégique sur une durée de 4 années,  
pour la période 2023 – 2026,
- approuvé à l'unanimité la reconduction des axes stratégiques du précédent plan stratégique, dont  
l'exécution a été perturbée par la crise sanitaire du Covid,
- confirmé à l'unanimité la nécessité de maintenir les objectifs et actions permettant de développer le  
PNB, et notamment par le développement du prêt sur gage et l'optimisation des placements de  
trésorerie, en vue d'atteindre l'équilibre financier,
- confié au Directeur général du Crédit municipal de Dijon la mission de soumettre au prochain Conseil  
d'orientation et de surveillance des propositions d'objectifs et d'actions en cohérence avec les  
orientations précitées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,

Le Vice-Président,

François DESEILLE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

20 DEC. 2022



*François DESEILLE*